

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi 8 avril deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,
2 avril 2026

Étaient présents :

Mme Hélène AUBRY, M. Didier BOQUET, Mme Sophie BOURDON, M. Christian CAPRON, Mme Sylvie CHRISTIAENS, M. Mario CIVES, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Thierry DUPRAY, M. Hakim FATMI, Mme Alexandra FORET, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Marion GOURRAUD, Mme Nathalie HAUCHARD, M. Luc HITTLER, M. Jacques LEBAS, M. Morgan LEGRAND, Mme Dominique LEPÊME, M. Kévin MIÈRE, M. André RIC, Mme Nathalie SCHOTT, M. Pierre SIDOINE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER, Mme Amélie STAWSKI, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, Mme Christelle TOCQUEVILLE, M. Alexandre VOIMENT.

Date de publication
sur le site internet de
la commune,
10 avril 2026

Date de signature
29 avril 2026

Nombre de conseillers,
En exercice 29
Présents 28
Votants 29

Excusée- A donné procuration :

Mme Lisa AUBERT à M. Alexandre VOIMENT.

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-043

Désignation des représentants de la commune au Conseil d'administration de l'association des Jardins Familiaux de Caudebec-en-Caux

Monsieur le Maire expose qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants au sein des différents syndicats, organismes et associations et ce pour la durée du mandat.

Les Jardins Familiaux possèdent plusieurs parcelles pour la culture de jardins potagers à Caudebec-en-Caux.

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu les statuts de l'association des Jardins Familiaux de Caudebec-en-Caux,

Considérant que le bureau de l'association est composé de 9 membres élus par tiers par l'assemblée générale et d'un conseiller municipal pouvant être locataire d'un jardin. Le rôle du conseiller se borne uniquement à s'assurer que les terrains, propriété de la commune, ne sont pas détournés de leur affectation de jardins familiaux,

Considérant le renouvellement du Conseil municipal à la suite des élections municipales,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de désigner ses représentants au sein du Conseil d'administration de l'association des Jardins Familiaux de Caudebec-en-Caux,

Monsieur le Maire propose de désigner les représentants au Conseil d'Administration de l'association des Jardins Familiaux de Caudebec-en-Caux :

- Bastien CORITON : titulaire

Et d'informer les autorités compétentes de cette désignation.

Le représentant ainsi désigné exercera son mandat conformément aux dispositions légales en vigueur.

A l'unanimité, le Conseil municipal accepte les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier BOQUET